

# COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

## 15 AVRIL 2015

Tous les dossiers ont été adoptés à la majorité notamment Comptes Administratifs 2014 (CA) et Budgets Prévisionnels 2015 (BP).

### CA Commune :

Les Dépenses de Fonctionnement (DF) s'élèvent à 790 813 €. Les Recettes de fonctionnement s'élèvent à 960 336 €.

Les Dépenses d'Investissement (DI) dont les Restes A Réaliser 2013 (RAR = 141 965 €) s'élèvent à 354 060 €.

Les Recettes d'Investissement (RI) s'élèvent à 217 571 € dont les RAR 2013 (75 722 €).

### CA Service Eau et Assainissement :

DF = 143 193 €

RF = 161 346 € dont excédent 2013 (10 736 €)

DI = 65 960 € dont RAR (15 600 €)

RI = 210 585 € dont excédent 2013 (9 780 €).

Le BP 2015 de la Commune s'équilibre à 1 076 172 € en F et à 595 049 € en I (dont un report 2014 de 127 542 € et des RAR 2014 de 141 965 € en D et 75 722 € en R).

Le virement à la section d'investissement s'élèvera à 156 281 €.

Deux nouvelles opérations ont été inscrites : Acquisition matériels et mobiliers (15 000 €) et Réfection de la voirie Coudour Romaniargues sur un linéaire de 2100 m.

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) s'élève à 75 100 € et l'emprunt d'équilibre à 17 455 €. Aucune augmentation des impôts n'a été proposée.

Le BP Eau/Assainissement s'équilibre à 167 869 € en F et à 278 426 € en I. Une seule nouvelle opération a été inscrite : Acquisition de matériels pour entretien des captages – 25 000 €. Le FCTVA s'élève à 49 000 € et aucun emprunt n'est nécessaire.

Le BP Camping s'équilibre à 23 042 € en F et à 39 213 € en I. Une opération a été inscrite pour un montant de 36 213 € et comporte la réfection de l'entrée du camping ainsi que le remplacement de l'enceinte grillagée.

Pour ces différents projets, le maire a été autorisé à solliciter les partenaires financiers habituels.

Sandra BABOT et Eliane VERDIER ont été embauchées en CDI à temps non complet et Frédéric GILIBERT en CDD pour entretenir les terrains sectionnaires à Maillargues.

Par ailleurs, le maire a exposé la proposition de la société EDF EN France de conduire une étude d'un projet d'extension du parc éolien existant. C'est sur une ligne de crête située approximativement entre les cols de Lampre et de Combalut, entre le RD 114 et le RD 309, que cette étude sera réalisée. Après discussion, et à la majorité, le conseil municipal émet un avis favorable quant à la conduite de cette étude d'un projet d'extension du parc éolien par la susdite société.

